

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 DECEMBRE 2025
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

Délibération n°2025/29 du 16 décembre 2025

Nombre de Conseillers : 16

En exercice : 16

Quorum : 9

Présents : 9

Absents : 7

Votants : 9

-dont « pour » : 9

-dont « contre » : 0

-dont « abstention » : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 15h00, se sont réunis au Générateur à Villecomtal-sur-Arros, les membres du Conseil d'Administration du CIAS Astarac Arros en Gascogne sous la présidence de Madame Céline SALLES, Présidente, dûment convoqués le 5 décembre 2025

Présents : D Artagnan, C Bonnassies, A Bourdallé, M Cousse, C Daujan, P Ducombs, S Lahille, C Magnat, C Salles

Absents excusés : P Domenichi, C Lascombes

Absents non excusés : G Despaux, F Le Ny, C Maupeu, J Roncalez, G Tanques

Secrétaire de séance : M Cousse

Objet : Budget principal CIAS - Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables et des dossiers de surendettement

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2025/02B du 08/04/2025 qui adopte le budget primitif 2025 du budget principal de la CIAS Astarac Arros en Gascogne,

VU la délibération n° 2025/18 du 24/06/2025 qui adopte le budget supplémentaire 2025 du budget principal de la CIAS Astarac Arros en Gascogne,

CONSIDERANT que, Madame la Présidente présente au Conseil d'administration l'état de produits irrécouvrables établi par le comptable public qui, malgré les différentes poursuites effectuées, il n'a pas été possible de recouvrer ces montants :

- Budget principal CIAS / Compte 6542 (créances éteintes) : les sommes concernant des dossiers de surendettement pour un montant total de 1 238,97 €,**

Année	N° Liste	Débiteur	Budget	Motif	Total
2021		N°1	CIAS (75000)	Dossier de surendettement	526,02 €
2023 à 2024		N°2	CIAS (75000)	Dossier de surendettement	344,40 €
2019 à 2022		N°3	CIAS (75000)	Dossier de surendettement	23,35 €
2024		N°4	CIAS (75000)	Dossier de surendettement	303,35 €
2019 à 2021	7548010112	N°5	CIAS (75000)	Dossier de surendettement	41,84 €
TOTAL GENERAL					1 238,97 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ADMETTRE** en créances éteintes sur le compte 6542, pour le budget principal du CIAS les produits ci-dessus pour un montant total s'élevant à 1 238,97 €,
- D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Céline SALLES



Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu :

- de sa réception en sous-préfecture de Mirande le
- et de sa publication le

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noulibos – Cours Lyautey – BP 53 – 64010 PAU Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication soit par dépôt direct à l'accueil de la juridiction, soit par envoi postal de préférence en recommandé avec accusé de réception soit sur le site www.telerecours.fr.